

Extrait du registre des arrêtés municipaux

ARRÊTÉ

N° SG 2019-320

Le Maire de Bayeux,
VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2213-1,
VU le Code de la Route,
VU l'arrêté du 6 septembre 2018 portant délégation de signature au profit du Directeur Services Techniques,
VU la demande formulée par l'entreprise SORAPEL (Cerisy la Forêt) sollicitant l'autorisation de réglementer temporairement la circulation avenue Raymond Triboulet à l'occasion de travaux d'extension BT,
CONSIDERANT que ces travaux auront lieu du 09 septembre au 23 septembre 2019,
CONSIDERANT que ces travaux sont de nature à modifier temporairement la circulation des véhicules,

ARRÊTE

Article 1^{er} – La circulation de tous véhicules ou engins à deux roues s'effectuera par feux tricolores alternés, du 09 septembre au 23 septembre 2019 :

- Avenue Raymond Triboulet, au droit des travaux.

Article 2 – La pré-signalisation et la signalisation matérialisant les prescriptions du présent arrêté seront mises en place par l'entreprise SORAPEL (Cerisy la Forêt).

Article 3 - Toute infraction au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlements en vigueur.

Article 4 – Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville, Monsieur le Chef du Poste de Police Municipale et l'entreprise chargée des travaux sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A l'Hôtel de Ville, le vingt-trois août deux mil dix-neuf.

Pour le Maire et par délégation
Nicolas ROUXEL
Directeur des Services Techniques

